



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE-HELVIE

3, rue Henri DUNANT-BP 14 - 07400 LE TEIL

☎ : 04.75.52.25.98 📠 : 04.75.49.09.04

Email : rhone.helvie@free.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2011

SOMMAIRE

Préambule

Chapitre I : Présentation de la Communauté de communes

1- *Création*

2- *Territoire*

3- *Fonctionnement de la Communauté de communes*

a- Le Conseil Communautaire

b- Le Bureau

c- Les Commissions

d- Le personnel de l'EPCI Rhône –Helvie au 31/12/2011

4- *Compétences de l'EPCI au 31/12/2011*

5- *Activités Menées*

a- Les réunions

b- Les principales décisions prises par le conseil communautaire

Chapitre II : L'exercice des compétences de la Communauté de Communes sur l'année 2011.

1- *Aménagement de l'espace communautaire*

2- *Développement économique*

a- L'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

b- L'opération de restructuration de l'artisanat et du commerce

c- Aménagement et gestion d'immobilier d'entreprises

d- L'animation et la promotion économique du territoire

e- L'emploi

3- *Protection et mise en valeur de l'environnement*

a- Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés

b- Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

4- *Politique du Logement et du cadre de vie*

a- Finalisation de la procédure d'adoption

b- Engagement pour les économies d'énergie dans l'habitat privé : conclusion d'un protocole territorial d'aides à la rénovation thermique

c- Mutualisation des actions du pôle de compétence entre les 4 CDC

d- Conseil et assistance aux communes

5- *Action sociale*

a- Petite enfance

b- Gens du voyage

c- Hébergement d'urgence

6- *Tourisme*

a- L'office de tourisme intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages

- b- La mise en place de la taxe de séjour intercommunale
- c- L'étude sur la signalétique touristique globale du territoire
- d- L'étude sur l'aménagement de l'ancienne voie ferrée entre Le Teil et Alba la Romaine

7- *Culture*

- a- Le Musée de la Résistance et de la Déportation en Ardèche
- b- Le nouveau Festival d'Alba la Romaine et les Préalables
- c- Les Cafés Littéraires
- d- L'animation pour les enfants de Rhône Helvie par la Compagnie Emilie Valantin
- e- La participation de la Communauté de communes Rhône-Helvie à la manifestation « Sentiers du Rhône »
- f- Suivi de partenariats et nouvelles compétences

8- *Communication*

- a- La lettre Rhône-Helvie
- b- L'insertion tourisme dans le supplément été de La Tribune

Chapitre III : Éléments financiers et fiscaux

- 1- *Budget M14*
- 2- *Budget M4 – Pépinière d'entreprises « Le Faisceau Sud »*
- 3- *Budget M49 – Service public d'assainissement non collectif*

Chapitre IV : Perspectives

Préambule

Pourquoi un rapport d'activité ?

Depuis le milieu des années 90, un certain nombre d'outils ont été développés pour instaurer une plus grande confiance et plus grande transparence dans la gestion de certains services : loi Sapin encadrant la procédure de délégation, loi Barnier introduisant le rapport du Maire (ou du Président), loi Mazeaud introduisant le rapport du délégataire.

Dans le cas de notre Communauté de Communes, une compétence est particulièrement concernée :

- L'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que « lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférés à un EPCI, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du CGCT ».

De plus, la Loi « Chevènement » n° 99-586 du 12 juillet 1999 a introduit dans le code général des collectivités territoriales l'article L. 5211-39 qui prévoit que :

« Le Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Il s'agit donc de **retracer la vie de l'établissement** et de faire connaître les événements marquants de l'année 2011. Toutefois, si ce rapport doit être clair, sincère et synthétique, il n'est qu'un outil permettant une connaissance plus précise de son fonctionnement et de l'exécution de ses missions ; **ce n'est pas un outil de gestion.**

Chapitre 1 : Présentation de la Communauté de Communes

1- Création

La Communauté de Communes du Rhône-Helvie a été créée par arrêté préfectoral N° 2000-768 du 26 mai 2000 ; elle est entrée effectivement en fonctionnement le 1^{er} janvier 2001.

Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Communale (EPCI) répondant aux critères définis par la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République, et à la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

2- Territoire

Le territoire de la Communauté de Communes s'étend sur le canton de Viviers (en dehors de la commune de Viviers située sur le territoire de la Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche) ; il couvre près de 122 km² pour une densité de population de 62 hab/km²; il comprend 5 communes représentant 10 882 habitants se répartissant ainsi :

Etat de la population légale des communes de la Communauté de Communes Rhône-Helvie - Année 2010	
Communes	Population
Alba la Romaine	1467
Aubignas	399
Le Teil	8187
Valvignères	436
Saint-Thomé	393
Population Totale	10 882

3- Fonctionnement de la Communauté de Communes

Pendant l'année 2011, et sous l'impulsion du Président Monsieur Bernard NOËL, les élus de la CC ont débattu des orientations et des projets à réaliser à l'échelle de l'EPCI Rhône-Helvie ; ces choix ont été discutés, entre autres, au sein du Conseil Communautaire.

a - le Conseil Communautaire

Chargé de l'administration de la Communauté de Communes Rhône-Helvie, le Conseil Communautaire suite à la modification statutaire précitée est composé de 25 délégués titulaires et de 17 délégués suppléants désignés par les 5 communes membres de la manière suivante :

COMMUNES	NOMS DES TITULAIRES	NOMS DES SUPPLEANTS
ALBA LA ROMAINE	AUZAS Denis CHAUSSIGNAND Jean-luc MAURIN Pierre VERNET Georges CROZIER Christiane	CROZIER Christiane TESTON Joël VOLLE André CORNET André
AUBIGNAS	BOSQUET Christian PRAT Jean-Luc BERNARD Eric	RODRIGUES DE JESUS Nathalie DIMEGLIO Jérôme
LE TEIL	FAÏSSE Michel GRIFFE Gérard JOUVE Michel NOËL Bernard PERIE Arlette PEVERELLI Olivier CURTIUS Patricia SUAU Jacques TOLFO Pascale DURAND Josiane MICHEL Joëlle	BANCHET Jean-Luc DELHOMME Romain JEREZ-CHINELLATTO Alicia MICHEL Jean-Paul NIES Monique PEIRERA-RIOS Dominique VIALLE Joël GALAMIEN Nathalie
SAINT THOME	DEBOS Marcel PETITJEAN Gilbert LIVOLSI Armand	DE BEAULIEU Françoise BROC Jean-Claude
VALVIGNERES	CHABAL Gérard LEBRAT Jacques GOUNON Jean-Yves	PIALOT Edith VOLLE Patricia

Au cours de l'année 2011, le Conseil Communautaire s'est réuni huit fois, sous la présidence de son Président, Monsieur Bernard NOËL pour prendre 109 délibérations aux dates suivantes :

- le 16 février 2011 à 18h00 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Le Teil.
- le 30 mars 2011 à 18h00 dans la Salle du Conseil Municipal de la commune d'Alba La Romaine.
- le 27 avril 2011 à 18h30 dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Thomé.
- le 31 mai 2011 à 18h00 dans la Salle Polyvalente de la commune de Valvignères.
- le 28 juin 2011 à 18h00 dans la Salle Polyvalente de la commune d'Aubignas.
- le 21 septembre 2011 à 18h00 dans la Salle du Conseil Municipal de la commune d'Alba La Romaine.
- le 25 octobre 2011 à 18h00 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Le Teil.
- le 6 décembre 2011 à 18h00 dans la Salle Polyvalente de la commune de Valvignères.

b - le Bureau

Il comprend, le Président de la Communauté de Communes et les vice-présidents, de telle sorte que chaque commune membre de l'EPCI soit représentée.

En effet, il est à noter que depuis le renouvellement des conseils municipaux, en mars 2008, 5 vice-présidents ont été nommés, il s'agit de :

Monsieur Christian BOSQUET – Maire de la Commune d'Aubignas et vice-président, en charge de l'Environnement.

Monsieur Jacques LEBRAT– Maire de la Commune de Valvignères et vice-président, en charge des **finances et du logement et du cadre de vie.**

Monsieur Pierre MAURIN – Maire de la Commune d’Alba La Romaine et vice-président, en charge **de la Culture et du Tourisme.**

Madame Gilbert PETITJEAN – Maire de la Commune de Saint-Thomé et vice-présidente, en charge **des ordures ménagères et assimilés.**

Monsieur Olivier PEVERELLI – Maire de la Commune de Le Teil et vice-président, en charge de **l’action sociale.**

Monsieur Bernard NOËL en qualité de Président ayant en charge **du personnel et du développement économique.**

Chargé de la gestion courante de la Communauté de Communes, le bureau se réunit en principe chaque semaine les mardis.

c – les Commissions :

Chaque commission est réunie par le vice – président responsable à chaque fois qu’une question ou un projet relevant de leur compétence le nécessite ; comme pour le bureau, chaque commune y est représentée ; les commissions sont les suivantes :

Economique - Finances – Sociale – Logement et Cadre de Vie - Environnement - Ordures Ménagères – Culture-Tourisme – Personnel.

A ces commissions peuvent s’en ajouter d’autres pour des points très spécifiques :

- *commission d’appel d’offres (CAO)* pour l’attribution des marchés, présidée par M. Bernard NOËL.
- *commission locale d’évaluation des charges transférées (CLECT)* pour les relations financières entre la Communauté de Communes et les Communes adhérentes, présidée par M. Bernard NOËL.

d– Le personnel de l’EPCI Rhône-Helvie au 31/12/2011 :

BILAN 2011

L’évolution et le développement de la collectivité se poursuit :

- Création de postes : 10 postes

- 1) *Filière Administrative* : 1 poste d’Attaché Territorial chargé de mission culture-tourisme, 1 poste d’Attaché Territorial chargé de mission habitat, 1 poste d’Adjoint administratif de 2ème classe affecté à l’accueil-secrétariat de l’EPCI Rhône-Helvie, 1 Poste d’Adjoint administratif de 1ere classe.
- 2) *Filière Technique* : 1 Adjoint technique de 2ème classe affecté au service de collecte des ordures ménagères, 1 Adjoint technique de 2ème classe affecté au service technique, 1 poste de technicien principal de 2ème classe.
- 3) *Filière Culturelle* : 1 poste d’Assistant Qualifié de Conservation du patrimoine et des bibliothèques en charge de la direction du Musée de la Résistance et de la déportation de Le Teil.
- 4) *Filière animation* : 2 postes d’Adjoint d’animation de 2ème classe.

La création des 10 postes précitées s’est traduite par l’intégration dans les effectifs de l’EPCI Rhône-Helvie de 5 nouveaux agents. Au 31/12/2011, la Communauté de Communes Rhône-Helvie compte 40 agents permanents (Titulaires ou non titulaires).

Parallèlement et dans le cadre des transferts de compétences en matière de Culture et de jeunesse effectif au 1^{er} janvier 2012, la Communauté de Communes Rhône-Helvie dans le cadre des transferts de compétences à opérer de ses communes membres à créer les emplois suivants :

- 1) Filière Culturelle : 7 postes d'Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, 1 poste d'Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe,
- 2) Filière Administrative : 1 poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe.
- 3) Filière Technique : 1 poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe.

4- Compétences de l'EPCI Rhône-Helvie au 31/12/2011 :

Sur l'année 2011, la Communauté de Communes Rhône-Helvie a procédé à une modification statutaire par une délibération de son conseil communautaire dans sa session du 31/05/2011 dans le cadre d'une extension de ses compétences dans le domaine de l'action sociale (Jeunesse), la culture, la communication électronique d'une part, et de la modification de la composition de son conseil communautaire d'autre part.

Selon le titre II des statuts, la Communauté de Communes Rhône-Helvie a pour domaine de **compétences obligatoires:**

L'aménagement de l'espace communautaire :

Sont considérés comme d'intérêt communautaire :

- L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et la révision d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) suite à la création du Syndicat Mixte porteur et d'un schéma de secteur.
- L'élaboration et la gestion de zones d'aménagements concertés à créer.
- Les actions à conduire avec l'Europe, l'Etat, la Région, le ou les Départements dans le cadre de la politique de Pays notamment.

Le développement économique :

Sont considérés comme d'intérêt communautaire :

- L'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique à créer.
- La mise en place d'Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce.
- Actions de développement économique et notamment :
 - o La politique en faveur de la création d'entreprise (information, conseil et orientation des porteurs de projets, aide à la recherche de locaux sur le territoire communautaire).
 - o L'animation et la promotion économique du territoire.
 - o La participation à la démarche «Pays d'Art et d'Histoire».
- L'aménagement et la gestion d'immobilier d'entreprises d'intérêt communautaire.

Compétences Optionnelles :

La Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

Sont considérés comme d'intérêt communautaire :

- L'élaboration et la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat.
- L'élaboration et la réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat intercommunal et des opérations façades sur ses communes membres (Phase Etude de faisabilité et opérationnelle).

Elimination et Valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés:

La Communauté de Communes Rhône-Helvie assure la gestion et le suivi du service d'Elimination des déchets ménagers et assimilés qui englobe la collecte et le traitement.

A ce titre, la Communauté de Communes Rhône-Helvie gère les déchèteries. Elle est, de plus, compétente pour la réalisation de nouveaux sites de collecte ou de transfert des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire.

Compétences Facultatives :

Protection et mise en valeur de l'environnement

Mise en place et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif

Contrôle :

- de la conception des systèmes d'assainissement non collectif
- de leur réalisation
- de leur fonctionnement
- de leur entretien

Etude et proposition d'une Zone de Développement Eolien avec périmètre et définition de la puissance des installations éoliennes situées dans cette zone.

Action Sociale :

Sont considérés comme d'intérêt communautaire :

- Construction et Gestion des équipements en faveur de la petite enfance (Structure multi accueil de la petite enfance, maison ouverte...).
- Gestion du Relais Assistantes Maternelles.
- Contrat Enfance **Jeunesse (Elaboration, suivi et Conclusion)**
- **Coordination, mise en place et soutien aux opérations en faveur de la jeunesse (dispositifs contractuels, services et opérations collectives tel que les CLSH, animations pendant les vacances et extra-scolaires. Actions sociales éducatives d'intérêt communautaire en direction du public habitant sur le territoire communautaire).**
- Construction et gestion d'une structure d'hébergement d'urgence.
- Aménagement et gestion de terrains d'accueil des gens du voyage.

Tourisme :

La communauté de communes est compétente, en matière de tourisme pour :

- Définir et engager les actions de promotion du tourisme, de loisirs et culturelles sur le territoire communautaire conformément aux dispositions de l'article L134-5 alinéa 1 du Code du tourisme,
- Fixer les termes d'une politique d'accueil et d'information d'intérêt communautaire et soutenir les organismes locaux qui s'y engagent,

- Engager toutes les actions de soutien jugées aptes au développement, à la commercialisation et la mise en marché de l'offre touristique du territoire dès qu'elles concernent plusieurs communes et, notamment celles pouvant conduire, seule ou en partenariat à l'institution d'un organisme chargé de la mise en œuvre de ces actions.
- Les éditions de tous documents et brochures touristiques couvrant l'ensemble du territoire communautaire sur tous supports (papier, numérique, vidéogramme...).
- Le suivi de l'observation touristique, la mesure de la fréquentation et de la satisfaction des clientèles en y associant les acteurs pour l'identification, la mesure de l'impact du tourisme, la mise en place de tableaux de bord de gestion de l'action touristique.
 - La réalisation d'une Etude de faisabilité d'un pôle touristico-culturel intercommunal.
 - L'entretien des sentiers du schéma de randonnées communautaires figurants sur les plans joints en annexe. Sont d'intérêt communautaire les travaux d'entretien permettant l'utilisation de ces sentiers (Signalétique, nettoyage...), à l'exclusion des ouvrages d'art et de travaux importants d'investissements.
La promotion des sentiers du schéma de randonnées communautaires par l'édition d'un topoguide à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Rhône-Helvie.
 - La Participation à la démarche « Pays d'Art et d'Histoire ».

Culture :

La communauté de communes est compétente, en matière de culture pour :

- La gestion, l'animation et le développement du Musée de la Résistance et de la Déportation de Le Teil.
- **Le développement de la lecture publique avec notamment La gestion, le développement, la mise en réseaux des bibliothèques existantes sur le territoire communautaire et tout investissement éventuel s'y rapportant.**
- **La gestion du fonctionnement du Cinéma « Regain » de Le Teil, la programmation des séances... et toute action et investissement visant à son maintien à son développement et voir à son déplacement.**

Communications électroniques :

La Communauté de communes est en outre compétente pour :

- **L'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ;**
- **la réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux ;**
- **La gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux ;**
- **La passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ;**

- **L'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques. »**

Chaque compétence a fait l'objet d'une définition de l'intérêt communautaire précisant la limite de compétences entre communes et communauté de communes

5- Activités menées:

a- Les Réunions :

Au cours de l'année 2011, le Conseil Communautaire s'est réuni huit fois, sous la présidence de son Président, Monsieur Bernard NOËL pour prendre 109 délibérations aux dates suivantes :

- le 16 février 2011 à 18h00 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Le Teil.
- le 30 mars 2011 à 18h00 dans la Salle du Conseil Municipal de la commune d'Alba La Romaine.
- le 27 avril 2011 à 18h30 dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Thomé.
- le 31 mai 2011 à 18h00 dans la Salle Polyvalente de la commune de Valvignères.
- le 28 juin 2011 à 18h00 dans la Salle Polyvalente de la commune d'Aubignas.
- le 21 septembre 2011 à 18h00 dans la Salle du Conseil Municipal de la commune d'Alba La Romaine.
- le 25 octobre 2011 à 18h00 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Le Teil.
- le 6 décembre 2011 à 18h00 dans la Salle Polyvalente de la commune de Valvignères.

b- Les Principales décisions prises par le Conseil Communautaire :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2011

- 1- Adoption du projet de programme d'actions du PLH.
- 2- Création d'un emploi de chargé de mission à temps non complet (17h30) pour l'animation du PLH. (Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux)
- 3- Demande d'une subvention de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du SYMPAM pour l'animation du PLH.
- 4- Création de deux postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet (35H00).
- 5- Création d'un poste d'Assistant Territorial Qualifié de conservation du patrimoine (catégorie B).
- 6- Mise en place du Régime Indemnitaire pour les agents de la filière culturelle.
- 7- Création d'un poste d'Adjoint d'animation au sein de la Structure Multi-accueil de la Petite-Enfance de Le Teil.
- 8- Avenant N°04 au titre d'Opération Rurale Collective pour une participation au titre de l'année 2011 de la CDC Rhône-Helvie à l'aide à la modernisation des entreprises.
- 9- Moratoire sur l'arrêté du 1^{er} mars 2010 relatif à la prospection de gaz schiste.
- 10- Prise en charge par la Communauté de Communes Rhône-Helvie d'une contravention sur un véhicule de service pour stationnement gênant.
- 11- Vote du Compte Administratif 2010 relatif au Budget PRINCIPAL en lien avec le Compte de Gestion du Receveur Communautaire.
- 12- Vote du Compte Administratif 2010 relatif au Budget ANNEXE de la Zone Artisanale Rhône-Helvie de Le Teil en lien avec le Compte de Gestion du Receveur Communautaire.
- 13- Vote du Compte Administratif 2010 relatif au Budget ANNEXE de la Pépinière d'Entreprises de Le Teil en lien avec le Compte de Gestion du Receveur Communautaire.

14- Vote du Compte Administratif 2010 relatif au Budget ANNEXE du SPANC en lien avec le Compte de Gestion du Receveur Communautaire.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2011

- 15- Adhésion Charte de qualité Petite-Enfance.
- 16- Restitution à l'association des Amis du Musée Départemental de la Résistance en Ardèche et de la Déportation d'une partie de la subvention de fonctionnement 2010 allouée par le Conseil Général de l'Ardèche à l'EPCI Rhône-Helvie pour le fonctionnement du musée de la Résistance et de la Déportation de Le Teil.
- 17- Attribution d'une subvention à l'association le « Teil-Court » au titre de l'année 2011.
- 18- Convention Barème E Eco-Emballages.
- 19- Prise en charge par l'EPCI Rhône-Helvie d'une contravention pour excès de vitesse d'un agent avec un véhicule de service.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES préalable au vote des Budgets 2011.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2011

- 20- Subvention 2011 à l'association « La Cascade » dans le cadre de l'organisation du Festival d'Alba La Romaine.
- 21- Convention Tripartite à signer avec la Chambre Départementale de l'Agriculture et la commune de Le Teil dans le cadre de l'organisation de l'édition 2011 du Marché des Producteurs Locaux et de Pays de Le Teil.
- 22- Création d'un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet (35H00).
- 23- Maintien du Régime Indemnitaire des emplois de techniciens supérieurs territoriaux à titre individuel.
- 24- Création d'un Poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (17H30).
- 25- Création d'un Poste d'Adjoint d'Animation à temps complet (35H00).
- 26- Révision des tarifs de vente des bacs de collecte des ordures ménagères.
- 27- Fixation du Taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) 2011.
- 28- Mise en place de la fiscalité mixte à l'échelle de l'EPCI Rhône-Helvie à compter de l'année 2011.
- 29- Vote du coefficient de variation 2011 applicable à la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) 2011.
- 30- Vote du reversement de l'Attribution de Compensation 2011 aux communes membres de l'EPCI Rhône-Helvie,
- 31- Vote des Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2011 par commune,
- 32- Vote de la Dotation de Solidarité Communautaire 2011 à reverser aux communes membres de l'EPCI Rhône-Helvie.
- 33- Vote du Budget PRINCIPAL 2011.
- 34- Vote du Budget Annexe 2011 de la Zone d'Activités Rhône-Helvie.
- 35- Vote du Budget Annexe 2011 de la Pépinière d'Entreprises.
- 36- Vote du Budget Annexe 2011 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2011

Présentation et débat sans vote sur les préconisations du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale concernant la Communauté de Communes Rhône-Helvie.

Présentation et débat sans vote concernant la réflexion en cours sur les transferts de compétences à l'étude dans les domaines de la Jeunesse et de la Culture (Bibliothèques, Cinéma).

- 37- Fixation des tarifs (entrées...) concernant le fonctionnement du Musée de la Résistance et de la Déportation de Le Teil.
- 38- Demande de subvention de la Région Rhône-Alpes auprès du SYMPAM dans le cadre de la réalisation de documents de communication pour la Pépinière d'Entreprises de Le Teil.
- 39- Prêt à contracter auprès du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes d'un montant de 440 K€ (Budget Annexe Pépinière d'Entreprises de Le Teil).
- 40- Décision Modificative N°01 au Budget Annexe de la ZA Rhône-Helvie.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2011

- 41- Avis du Conseil Communautaire de l'EPCI Rhône-Helvie concernant les préconisations de Monsieur Le Préfet dans le cadre de la refonte du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- 42- Modification statutaire intégrant notamment des transferts de compétences des communes à l'EPCI Rhône-Helvie en matière de culture, jeunesse et communication électronique.
- 43- Approbation du programme d'actions du Programme Local de l'Habitat.
- 44- Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche en vue de l'organisation d'une consultation en marché public pour l'achat de sacs de tri sélectif.
- 45- Création d'une commission intercommunale des impôts directs.
- 46- Signature d'une convention avec le SIVU des Inforoutes de l'Ardèche pour l'équipement en visioconférence de la salle de la réunion de la pépinière d'entreprises de Le Teil.
- 47- Vote d'une remise gracieuse aux familles séjournant sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Le Teil.
- 48- Subvention à l'association « Les Cafés Littéraires » de Montélimar.
- 49- Projet de construction d'un bâtiment à usage de garage pour le service de la Régie OM sur la commune de Le Teil.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2011

Présentation du Rapport d'Activités 2010 de l'EPCI Rhône-Helvie incluant notamment le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Elimination des déchets ménagers et assimilés.

- 50- Rapport d'Activité 2010 de l'EPCI Rhône-Helvie présenté par Monsieur Le Président.
- 51- Arrêt du PLH suite à avis des communes.
- 52- Signature d'un protocole Territorial avec l'ANAH dans le cadre de la mise en place du programme « Habiter Mieux ».
- 53- Rétrocession à la commune d'Aubignas du bien immeuble initialement mis à disposition par celle-ci en vue de la réalisation d'un Bar-Restaurant-Multiservices.
- 54- Signature d'un commodat avec l'association des Amis du Musée de la Résistance de Le Teil dans le cadre de la mise à disposition de matériels pour son fonctionnement.
- 55- Convention de mise à disposition de biens entre le conseil général et Rhône Helvie dans le cadre du musée de La Résistance et de la Déportation.
- 56- Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps complet (35H00/Hebdo).

- 57- Mission particulière donnée à un agent dans le cadre de sa participation au Congrès des Maires et des Présidents de CDC.
- 58- Mise en place des Titres restaurants pour les agents de l'EPCI Rhône-Helvie.
- 59- Bon d'achat cadeaux de Noël des agents de l'EPCI Rhône-Helvie.
- 60- Remboursements de frais des élus titulaires de Mandats spéciaux.
- 61- Remplacement de Monsieur Serge VILLARD en tant que délégué communautaire représentant l'EPCI Rhône-Helvie au sein du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale.
- 62- Indemnité de Conseil à Madame Le Receveur Communautaire concernant l'exercice budgétaire 2011.
- 63- Modalités de paiement d'amendes fiscales par l'EPCI Rhône-Helvie.
- 64- Décision Modificative N°01 au Budget PRINCIPAL 2011 de l'EPCI Rhône-Helvie.
- 65- Décision Modificative N°01 au Budget ANNEXE 2011 de la Pépinière d'Entreprises de Le Teil.
- 66- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Budget PRINCIPAL 2011.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2011

Présentation du label Pays d'Art et d'Histoire par Monsieur Paul SAVATIER, Président du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional porteur de la démarche.

- 67- Création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'animation de 2ème classe à temps complet (35H00).
- 68- Création d'un emploi d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 2ème classe à temps complet (35H00).
- 69- Création de six emplois d'Adjoints Territoriaux du Patrimoine.
- 70- Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe à temps non complet (19H30).
- 71- Création d'un emploi d'Adjoint Technique territorial de 2ème classe à temps complet (35H00).
- 72- Transfert automatique de personnels de la commune de Le Teil à l'EPCI Rhône-Helvie dans le cadre des Transferts de compétences opérés dans le domaine de la Culture.
- 73- Transfert automatique d'un personnel de la commune d'Alba La Romaine à l'EPCI Rhône-Helvie dans le cadre des Transferts de compétences opérés dans le domaine de la Culture.
- 74- Mise à disposition d'agents par la commune de Le Teil dans le cadre des transferts de compétences opérés dans les domaines de la Culture et de la Jeunesse.
- 75- Mise à disposition d'agents par la commune de Valvignères dans le cadre des transferts de compétences opérés dans le domaine de la culture et de la Jeunesse.
- 76- Signature d'une convention avec la commune de Le Teil pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre du fonctionnement du SPANC.
- 77- Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche à hauteur de 25 000.00€ au titre de l'année 2012 dans le cadre du fonctionnement du musée de la résistance et de la déportation de Le Teil.
- 78- Demande de subvention Région dans le cadre du SYMPAM concernant l'animation du Programme Local de l'Habitat au titre de l'année 2012.
- 79- Vœu de l'assemblée délibérante demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation au CNFPT pour la formation des agents territoriaux.
- 80- Subvention à l'association « Sou des Ecoles » de la commune de Valvignères dans le cadre de l'organisation du 23ème Bol d'Air de l'Helvie.

Transferts de compétences Culture-Jeunesse :

- 81- Création d'un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 2ème classe à temps complet (35H00/Hebdo) annulant le poste du même cadre d'emploi créé à temps non complet (28H00/Hebdo) par la délibération N°65 du 25 octobre 2011.
- 82- Mise à disposition de biens meubles et immeubles par la commune de Le Teil dans le cadre des transferts de compétences opérés dans le domaine de la Culture.
- 83- Signature d'une convention avec la commune de Le Teil dans le cadre de l'occupation par celle-ci de locaux au sein de la Médiathèque pour le fonctionnement du Centre de Communication Multimédia.
- 84- Mise à disposition de biens meubles et immeubles par la commune d'Alba La Romaine dans le cadre des transferts de compétences opérés dans le domaine de la Culture.
- 85- Mise à disposition de biens meubles et immeubles par la commune de Valvignères dans le cadre des transferts de compétences opérés dans le domaine de la Culture.
- 86- Mise à disposition de biens meubles et immeubles par la commune de Valvignères dans le cadre des transferts de compétences opérés dans le domaine de la Jeunesse.
- 87- Mise à disposition de biens meubles et immeubles par la commune de Saint-Thomé dans le cadre des transferts de compétences opérés dans le domaine de la Culture.
- 88- Mise à disposition de biens meubles et immeubles par la commune d'Aubignas dans le cadre des transferts de compétences opérés dans le domaine de la Culture.
- 89- Signature d'une convention avec l'association « Les Amis de la Bibliothèque d'Alba La Romaine concernant le fonctionnement de la Bibliothèque pour l'année 2012.
- 90- Organisation en régie de la collecte sélective en bacs des emballages ménagers sur les communes d'Aubignas et de Le Teil.
- 91- Nouvelle composition du conseil communautaire suite à désignation de leurs membres par les conseils municipaux.
- 92- Nouvelle composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- 93- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet (17h30).
- 94- Signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2012 entre la Communauté de Communes Rhône-Helvie et l'EPIC « Office du Tourisme Intercommunal ».
- 95- Approbation du Budget PRIMITIF 2012 de l'EPIC « Office du Tourisme Intercommunal ».
- 96- Demande de subventions dans le cadre de la rénovation du cinéma « Regain » de Le Teil.
- 97- 3ème modification statutaire du SYMPAM, portant sur l'activation d'une nouvelle compétence optionnelle « gestion de la pépinière d'entreprises située sur la ZA Rhône-Helvie du Teil ».
- 98- Signature d'une convention de partenariat financier avec les Communautés de Communes Barrès-Coiron, Berg et Coiron et Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche dans le cadre de l'animation des PLH et la mutualisation d'actions de communication.
- 99- Fixation des tarifs du Cinéma « Regain » et de la Médiathèque « Robert CHAPUIS » de Le Teil applicables à compter du 01/01/2012.
- 100- Fixation des tarifs de l'EMAPS applicable à compter du 01/01/2012.
- 101- Rapport de la CLECT et validation l'Attribution de Compensation prévisionnelle à reverser aux communes au titre de l'exercice 2012.
- 102- Amortissement d'une subvention d'équipement versée sur l'année 2010, à inscrire au Budget PRINCIPAL 2011.
- 103- Constitution d'une provision pour charge exceptionnelle au Budget PRINCIPAL 2011.
- 104- Décision Modificative N°02 au Budget PRINCIPAL 2011.
- 105- Décision Modificative N°02 au Budget ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES 2011.
- 106- Décision Modificative N°01 au Budget ANNEXE SPANC 2011.

107- Dispositions d'ordre budgétaires et comptables Budget PRINCIPAL 2011-2012.

108- Dispositions d'ordre budgétaires et comptables Budget ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES 2011-2012.

109- Décision Modificative N°02 BUDGET ANNEXE ZA RHÔNE-HELVIE Régularisation centimes de TVA.